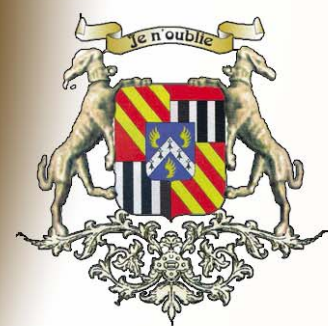


# CONSEIL MUNICIPAL 2011

*Du jeudi 4 Août*



# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 4 août 2011

L'an deux mille dix, le 4 août à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Michel DELAITRE

**Etaient présents** : Mr CLEMENT 1<sup>er</sup> adjoint, Mr COLLAS 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Mmes BELLACLAS, BOURREAU, LAURENT,  
Mrs LIENART, PILLON

**Absence excusée** : Mme AMBROZY représentée par Mr CLEMENT

**Absents** : Mrs BOMTEMPELLI, DESFERET

**Secrétaire de séance** : Mr CLEMENT

Après avoir approuvé le compte rendu de séance du 5 juillet 2011, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

## ***- Schéma de coopération intercommunale :***

Le Maire explique que Monsieur le Préfet a soumis récemment le schéma de regroupement de certaines intercommunalités du 77 pour avis aux collectivités territoriales. Celui-ci a été porté à l'ordre du jour de la Communauté de Communes du Pays Fertois en son conseil du 15 juin dernier et doit faire l'objet de l'avis des communes avant la fin de ce mois-ci.

Ainsi qu'il en a été décidé en conseil de la CCPF, le Maire propose à son conseil de donner un avis défavorable à ce projet de schéma départemental, tel que proposé pour les raisons suivantes :

- les délais impartis n'ont pas permis de concertations préalables entre tous les élus (au sein de la CCPF), des maires du canton, d'autres collectivités mitoyennes nécessaires à une telle décision ;
- l'intégration peu claire des syndicats à la compétence de la CCPF ne respecte pas l'autonomie des collectivités et leurs capacités à répondre aux besoins de proximité des citoyens;
- la prise en considération insatisfaisante de la situation de la CCPF : isolement par rapport à la communauté de communes du Pays de l'Ourcq avec laquelle existe une coopération ancienne (syndicat mixte commun, projet de la zone des Effaneaux, élaboration d'un SCOT commun, etc .) qui elle-même serait "mariée" avec la communauté de communes des Monts en Goëlle ;
- bassins de populations en lien avec la CCPF (Rebais, Saint-Ouen et Saint-Cyr-Sur-Morin, Coulommiers ...) non pris en compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet de Seine et Marne

## ***- Lavoir de Courcelles :***

Mr DELAITRE présente le devis établi par Mr GAMEIRO pour les travaux de rénovation sur le lavoir à Coucelles

Les travaux sont les suivants :

- Dépose sans conservation de la couverture en tuiles mécaniques petit moule
- Dépose du chevronnage en bastaings existant
- Dépose des rives maçonnées et de la rive en faîtage
- Piochement de l'enduit plâtre apparent pour une mise à nu des pierres
- Manutention, transport et mise aux décharges des déchets et gravois occasionnés

- Réalisation du chevonnage de la couverture en chevrons rabotés, traités qualité charpente
- Réalisation du litonnage de la couverture, dans le respect du pureau de la tuile
- Fourniture et pose d'une couverture en tuiles plates de format 17.27 en terre cuite rouge
- Réalisation des deux rives de couverture de type en débord maçonné
- Réalisation du faîtage de la couverture de type faîtage en rive maçonné
- Nettoyage des murs et grattage des joints des murs en pierre
- Réfection des joints entre les pierres au mortier bâtard, pour pierres à laisser apparentes
- Nettoyage de fin de chantier

NOTA : la poutre maîtresse et le poteau, en bois, étant conservés

Réserve : tous les travaux non décrits explicitement dans ce devis ne sont pas dus

Les travaux décrits dans ce devis sont réalisés à titre gratuit pour la commune de Méry sur Marne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à la réalisation des travaux de rénovation du lavoir de Courcelles décrits dans ce devis.

**- *Projet P.N.R :***

Le projet de Parc Naturel Régional Brie et Deux Morin est en cours d'étude.

Les cantons concernés par ce projet sont Lizy sur Ourcq, Coulommiers, La Ferté sous Jouarre, Crécy la Chapelle, La Ferté Gaucher et Rebais.

**- *Subvention Mérypoppin'S :***

Mr Delaitre propose de verser la subvention de 1500 € demandée par l'association Mérypoppin'S.  
Mr Pillon fait part de sa décision de s'abstenir étant membre de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention DECIDE de verser une subvention de 1500 € (Mille cinq cents euros) à l'association Mérypoppin'S.  
Cette somme sera prélevé à l'article 6574 – Subventions

Mme LAURENT demande à Mr DOS SANTOS Président de l'association Mérypoppin'S présent dans la salle de donner le nombre et le nom des enfants inscrits, la répartition entre les communes Méry, Citry, Nanteuil) et de fournir un plan de redressement qui permettrait de rétablir un équilibre budgétaire.

Mr DELAITRE propose à Mr DOS SANTOS de se réunir lundi 8 août à 20h30.

**- *Affaires diverses :***

- Vente du terrain au 10 route Jean de La Fontaine : le 19 juillet Mr DELAITRE et Mme et Mr NGETH ont signé le compromis de vente du terrain communal pour le prix de 90000 € (Quatre vingt dix mille euros) à l'étude de Maître GIRARD notaire à Saacy sur Marne.  
Le permis de construire sera déposé avant la fin septembre par « Maison Pierre ».

- La vente du chemin rural de Courcelles à Sainte Aulde à l'association des riverains devra faire l'objet d'une enquête publique.

**- *DICRIM et PCS :***

Le « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » (DICRIM) est en partie achevé. Ce document reprend les risques liés aux inondations, aux mouvements de terrain, aux tempêtes, aux intempéries hivernales exceptionnelles, à la canicule.

Il sera présenté sous la forme d'un livret. Il sera distribué aux habitants de Méry après l'approbation par les services de la DDT de Seine et Marne.

Un document intitulé « Plan Communal de Sauvegarde » (PCS) est en cours de rédaction. Le PCS définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

Mr DELAITRE remercie Mme BRILLON pour le travail effectué à la rédaction de ces documents qui doivent être opérationnels pour janvier 2012.

Mr DELAITRE remercie également les communes voisines qui ont donné les informations nécessaires à l'élaboration de ces documents faisant remarquer que ce projet date de 2008.

-Un courrier de Mr RIGAULT Président du syndicat mixte Marne-Ourcq fait part de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) : dans un premier temps, établir un diagnostic du territoire Marne-Ourcq et l'état naturel de l'environnement.

- Comité du Mémorial du Dernier Convoi de Déportation en Seine et Marne :

Le Comité remercie le Conseil Municipal pour la contribution financière au projet de mémorial sur un terrain mis à la disposition par la mairie de Saacy sur Marne à proximité de la gare SNCF. Le wagon souvenir devrait être sur le site à la mi-septembre.

La prochaine cérémonie annuelle du 16 août (18h à la gare de Nanteuil/Saacy) sera la dernière sans le wagon.

Mr DELAITRE précise que les personnes souhaitant contribuer à ce projet peuvent faire un don au Comité du Mémorial du Dernier Convoi de Déportation (siège social en mairie de Saacy sur Marne).

- Contrat rural intercommunal :

La subvention du Conseil Général est accordée en date du 24/06.

La subvention du Conseil Régional ne sera pas voter avant le mois d'octobre ou novembre.

Les travaux ne peuvent pas commencer avant le vote de la subvention du Conseil Régional.

- Remboursement à Méry Animation des dépenses occasionnées lors de la fête de la St Jean.

Les sommes s'élèvent à 700 €pour le Disque Jockey et à 50 €pour le manège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de verser une subvention de 750 €(sept cent cinquante euros) à l'association Méry Animation.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 – Subventions.

- Le week end du 24 juillet, un dépôt sauvage de gravats, planches... a été constaté à l'entrée des bois de Méry obstruant le chemin.

Mr DELAITRE a déposé plainte auprès de la gendarmerie de La Ferté sous Jouarre.

Mr DELAITRE et l'Agent Communal ont passé deux jours à débayer, transporter, nettoyer le chemin pour le rendre praticable dans les meilleurs délais.

- Mr COLLAS signale la présence d'un chien (Dogue argentin) errant à Courcelles. Par deux fois la fourrière a été contactée et s'est déplacée sans succès.

Les propriétaires du chien ayant été identifiés, un courrier sera adressé stipulant de faire le nécessaire afin que leur animal ne divague plus sur la voie publique.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le 29 août 2011 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Le secrétaire de séance

JP CLEMENT